

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 643 chargeant M. Chamboredon Robert, Administrateur en chef 3e échelon de la F.O.M., Secrétaire général de la C.F.S., de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant la mission du Gouverneur .

n° 643

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées, dans les Territoires d'Outre-Mer, les fonctions intérimaires de Gouverneur général et de Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Chafnboredon (Robert), Administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant la mission du Gouverneur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.